

**Législation de la deuxième session du vingt et unième Parlement,
du 16 février 1950 au 30 juin 1950—fin**

Sujet, chapitre et date de la sanction	Synopsis
Divers—fin	
37 30 juin	<i>Loi modifiant la Loi de l'inspection de l'électricité, 1928.</i> La loi modifie les dispositions relatives au scellage des compteurs et oblige à présenter ceux-ci, dans une période déterminée, pour être vérifiés et scellés ou timbrés de nouveau ou pour la levée des scellés ou du timbre par un inspecteur.
39 30 juin	<i>Loi modifiant la Loi de l'inspection du gaz.</i> La loi pourvoit à une nouvelle vérification, à un nouveau scellage ou à la levée du scellé des compteurs, dans une période déterminée, par un inspecteur.
44 30 juin	<i>Loi relative à l'Office national du film (1950),</i> définit les buts et les pouvoirs de l'Office national du film et des commissaires du gouvernement à la cinématographie, la responsabilité du ministre et les dispositions financières de l'Office.
61 1 ^{er} juin	<i>Loi constituant en corporation l'Alberta Natural Gas Company,</i> constitue en corporation l'Alberta Natural Gas Company, dont les premiers administrateurs seront les personnes nommées dans la loi.
62 1 ^{er} juin	<i>Loi modifiant la Loi de la Canadian Red Cross Society.</i> La loi modifie l'article de la loi antérieure portant sur la limitation de la valeur annuelle des biens immeubles détenus au Canada par la Société ou en fiducie pour elle, la composition du corps administratif et du comité exécutif. En français, le nom de la Société est: "La Société canadienne de la Croix-Rouge".
63 1 ^{er} juin	<i>Loi constituant en corporation les Syndics apostoliques des Frères mineurs ou Franciscains,</i> accorde la constitution en corporation à certaines personnes nommées dans la loi et à leurs successeurs, sous le nom de "Syndics apostoliques des Frères mineurs ou Franciscains".
64 30 juin	<i>Loi constituant en corporation "The Association of Kinsmen Clubs",</i> accorde la constitution en corporation à certaines personnes nommées dans la loi, sous le nom de "The Association of Kinsmen Clubs".
66 1 ^{er} juin	<i>Loi constituant en corporation la Fédération Nationale Ukrainienne du Canada,</i> accorde la constitution en corporation à certaines personnes nommées dans la loi, sous le nom de "Fédération Nationale Ukrainienne du Canada".